



DÉROGATION MINEURE
N° DM 3003520615

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu’à sa séance ordinaire qui se tiendra le **5 mai 2025**, à **19 h**, dans la salle du conseil, située au **13 665, boulevard de Pierrefonds**, le conseil d’arrondissement statuera sur la demande de dérogation mineure à la réglementation d’urbanisme pour l’immeuble suivant :

Étude	Lieu de dérogation
DM 3003520615	4348, rue Thorndale

Permettre dans la zone H1-4-246, pour un bâtiment communautaire situé sur le lot 1 072 530 :

- une clôture en maille de chaîne d'une hauteur de 1,80 m en cour avant au lieu du maximum autorisé de 1,20 m, selon l'article 285 du règlement de zonage CA29 0040.

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d’arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

FAIT À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce dix-septième jour du mois d’avril de l’an 2025.

Le secrétaire d’arrondissement,

A blue ink signature, likely of Jean-François Gauthier, is written over a faint circular official stamp.

M^e Jean-François Gauthier, MBA

/ac